

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

1. AVIS		
1.1 Avis d'audience publique.....	1	
1.2 Consultations en cours.....	1	
1.3 Calendrier des audiences.....	1	
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	1	
1.5 Autres avis	1	
– Défaut de paiement des frais annuels du service SEDAR.....	1	
– Mise à jour du Bulletin	1	
2. DÉCISIONS DE LA COMMISSION		
2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec.....	2	
– Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée.....	2	
– Canadien Pacifique Limitée	2	
– Cash Management Fund.....	2	
– U.S. \$ Cash Management Fund		
– Corporation Minière Nord Abitibi.....	3	
– Darier, Hentsch (Canada) conseillers en valeurs Inc.	3	
– E-Crete Products Inc.	3	
– Fonds en obligations internationales de la Banque Hongkong.....	3	
– Fonds équilibré Bolton Tremblay.....	4	
– Fonds Marchés Nouveaux AIC.....	4	
– Fonds Actions Mondiales AIC		
– Gestion de placements TD Inc.	5	
– Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes Ligne Verte		
– Fonds communications et divertissement Ligne Verte		
– Fonds d'actions de petites sociétés américaines Ligne Verte		
– Fonds indexé RER américain Ligne Verte		
– Fonds indexé RER international Ligne Verte		
– Groupe Goyette Inc.	5	
– 3319954 Canada Inc.		
– Gulf Indonesia Resources Limited.....	5	
– Jager Industries Inc.	5	
– Les Placements T.A.L. Ltée	6	
(Fonds démographie Amérique du Nord CIBC)		
(Fonds Amérique latine CIBC)		
(Fonds RÉER indice boursier international CIBC)		
– Lucent Technologies Inc.	6	
– Lucent Technologies Canada Inc. Smith and Barney		
– Malette Québec Inc.	6	
– Metallica Resources Inc.	6	
– Phelps Dodge Corporation.....	7	
(Cobre Mining Company Inc.)		
– Prudential Securities Incorporated	7	
– Ressources Gulf Canada Limitée.....	7	
(Ressources CS Limitée)		
– Ressources Ste-Geneviève Ltée	7	
Ressources KWG Inc. Emerging Africa Gold (EAG) Inc.		
– Royal Leather Goods Limited.....	8	
Jeffrey Wortsman		
– Ryan Energy Technologies Inc.	8	
– Société Financière des Caisses Desjardins Inc.	8	
9050-2360 Québec Inc. Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc.		
– Corporation d'Assurances de Personnes La Laurentienne		
– Superior Propane Income Fund	9	
– Tri-Vision International Ltée	9	
– Westcoast Energy Inc.	9	
Union Gas Limited Centra Gas Ontario Inc.		
3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES		
4. POURSUITES JUDICIAIRES		
4.1 Poursuites criminelles	10	
4.2 Poursuites pénales	10	
4.3 Poursuites civiles	10	
5. INTERDICTIONS		
5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs	10	
– ASEC- 2020 (Systèmes) Inc.	10	
– Brownstone Resources Inc.	10	
– Claddagh Gold Limited.....	10	
– CQI - Biomed International Inc.	10	
– Pan Ocean Explorations Inc.	10	
– RCI Corporation	11	
– Wildcard Technologies Inc.	11	
5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs	11	
5.3 Levées d'interdiction	11	
– Bresea Resources Ltd.....	11	
– Bresea Resources Ltd.....	11	

– Bresea Resources Ltd.	11	Fonds d'actions ICM	
– CQI - Biomed International Inc.	11	Fonds d'actions internationales ICM	
6. PLACEMENTS		– Interaction Resources Ltd.	16
6.1 Visas de prospectus	12	– Metrowerks Inc.	16
Prospectus provisoires		– Microcell Télécommunications Inc.	16
– Allbanc Split Corp.	12	– Nav Canada	16
– Bombardier Capital Ltée	12	– Oceanex Income Fund	16
– Compagnies Loblaw Limitée (Les)	12	– Oracle Exploration Inc.	16
– Drayton Valley Power Income Fund	12	– Ressources Dianor Inc.	16
– Fonds de placement immobilier constitué		– Société en commandite Springroad 1997	16
d'hôtels canadiens	12	– Stone & Cie Limitée	17
– Groupe CGI Inc. (Le)	12	– Stratégie Globale Fonds de Placement	17
– Groupe Saputo Inc.	12	– Synergy Canadian Fund Inc.	17
– Lion Natural Resources Fund	13	– SDI Systèmes de détection intelligents Inc.	17
– Magin Energy Inc.	13	– The O'Donnell Group of Funds	17
– Pipe NT Corp.	13	Modifications du prospectus	
– Ressources William Inc.	13	– Exploration Malartic-Sud Inc.	18
– Sherritt Power Corporation	13	– Fonds Avantage AIC	18
– United Inc.	13	– Fonds canadien de croissance à petite	
– United Therapeutics Corporation	13	capitalisation Apogée	18
Prospectus définitif		– Fonds de croissance canadien à grande	
– 9054-1384 Québec Inc. (prochainement		capitalisation ATLAS	18
Crédit Industriel Desjardins Inc.)	13	Fonds de valeur canadien à petite	
– AIT Advanced Information Technologies		capitalisation ATLAS	18
Corporation	14	– Groupe de Fonds Industrial	18
– Behaviour Communications Inc.		– Société en commandite Springroad 1997	19
(anciennement connue sous le nom de		– SPEQ Aqua Vision Inc. et Les Systèmes	
Malofilm Communications Inc.)	14	Aqua-Vision Inc.	19
– Caisses populaires et d'économie		– Speq Smart, Rain Inc.	19
Desjardins du Québec	14	Modifications de la notice d'offre	
– Canadian Anaesthetists' Mutual		– Mines Cancor Inc.	19
Accumulating Fund Limited	14	– Phoenix Internationale Sciences de la Vie	
– Canadian Hydro Developers, Inc.	14	Inc.	19
– Exploration Lesseps Inc.	14	6.2 Dispenses de prospectus	19
– Fonds canadien petite capitalisation		– 9054-1384 Québec Inc. (prochainement	
Investors II	14	Crédit Industriel Desjardins Inc.)	19
– Fonds d'entreprises canadiennes Investors		– Alma Oil & Gas Ltd.	19
ENVIRONNEMENT SAIN	14	– Amscan Holdings, Inc.	20
Fonds d'Actions Environnement Sain		– Arterial Vascular Engineering, Inc.	20
Fonds Équilibré Environnement Sain		– Associates First Capital Corporation	20
Fonds de Revenu Environnement Sain		– Associates First Capital Corporation	20
Fonds d'actions International Environnement		– Baton Broadcasting Incorporated	20
Sain		– Bell Canada International Inc.	20
– Fonds de découvertes Médicales		– BioChem Pharma Canada Inc.	20
Canadiennes Inc.	15	– Boutiques San Francisco Incorporées (Les)	21
– Fonds d'obligations de sociétés BPI	15	– British Airways PLC	21
– Fonds en actions internationales de la		– Burton Group plc et Debenhams plc (The)	21
Banque Hongkong	15	– Canadian Hydro Developers Inc.	21
Fonds en titres du marché monétaire en		– Caisse Desjardins d'Arthabaska	
dollars US de la Banque Hongkong		Lorrainville	21
– Fonds équilibré de l'Association des		– Cambior Inc.	21
policiers provinciaux du Québec	15	– Cambrian Systems Corporation	22
– Fonds Indexé RER Américain Ligne Verte	15	– Club de Golf Le Blainvillier Inc.	22
– Fonds Indexé RER International Ligne Verte		– Cognex Corporation	22
Fonds regroupés Azura forte croissance		– Conquistador Mines Ltd.	22
retraite	15	– Consolidated West Hill Energy Inc.	22
– Great Legends Mining Inc.	15	– Corporation d'actions privilégiées CanCap	23
– Groupe CGI Inc. (Le)	15	– Corporation de Capital Cervin	23
– Groupe de Fonds ICM (Le)	15	– Corporation de Capital Cervin	23
Fonds de placement à court terme ICM		– Dollar Thrifty Automotive Group Inc.	23
Fonds d'obligations ICM		– EP 2000 Conservation Inc.	23
Fonds équilibré ICM			

– EP 2000 Conservation Inc.	23		
– Explorations Fairstar Inc.	23		
– Explorations Fairstar Inc.	23		
– Exploration Fieldex Inc.	24		
– Exploration Lesseps Inc.	24		
– Exploration Lesseps Inc.	24		
– Exploration Loubel Inc.	24		
– Explorations Minières du Nord Ltée.....	24		
– Fetherstonhaugh LP	24		
– FTD Corporation.....	25		
– General Motors Corporation, HE Holdings Inc. et Raytheon Company	25		
– General Motors Corporation	25		
– Great Legends Mining Inc.	25		
– Great Legends Mining Inc.	26		
– Great Legends Mining Inc.	26		
– Great Legends Mining Inc.	26		
– Great Legends Mining Inc.	26		
– Groupe Saputo Inc.	26		
– Harmac Pacific Inc.	26		
– Haute Technologie Appliquée AHT Corporation.....	26		
– Investissements Quetzal Studios Inc.....	27		
– Investissements Quetzal Studios Inc.....	27		
6.3 Avis de placement.....	27		
6.4 Refus.....	27		
6.5 Divers.....	27		
6.6 Dépôt de suppléments	27		
7. OFFRES PUBLIQUES			
7.1 Avis	27		
7.2 Dispenses	27		
7.3 Refus.....	27		
8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS			
8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs.....	27		
8.2 Inscriptions	27		
8.3 Inscriptions conditionnelles.....	30		
8.4 Agréments.....	30		
8.5 Reprises d'activités	30		
8.6 Interruptions d'activités.....	31		
8.7 Radiations	34		
8.8 Cessations de fonctions	35		
8.9 Dispenses	35		
8.10 Exercice d'une autre activité.....	35		
8.11 Refus.....	36		
8.12 Divers	36		
– Alpha Capital Inc.	36		
– Gestion d'Investissements Mercury Canada Ltée	36		
– United Services Advisors Canada Inc.	36		
9. INFORMATION SUR VALEURS EN			
		CIRCULATION	
		9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers	37
		9.2 Dispenses	37
		9.3 Refus	37
		9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti.....	37
		ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS	
		A. Dépôt de documents d'information	A-1
		B. Déclarations d'initiés	B-1
		C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec	C-1

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette édition a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

ISSN 0707-8420

© Québec

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

1.3 Calendrier des audiences

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

– Défaut de paiement des frais annuels du service SEDAR

Le système SEDAR est maintenant obligatoire pour la plupart des émetteurs assujettis au Canada. Au cours des dix derniers mois, des milliers d'émetteurs assujettis ont eu recours à SEDAR pour effectuer le dépôt de profils d'émetteurs, soit directement ou par l'intermédiaire d'un agent de dépôt. Cependant, un certain nombre d'émetteurs assujettis n'ont pas encore acquitté les frais annuels liés à ce service de dépôt.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont relevé deux situations distinctes qui donnent lieu à un défaut de paiement. Voici la première :

1. un profil d'émetteur a été déposé dans SEDAR;
2. aucun dépôt de projet n'a été effectué sous ce profil; et
3. le paiement des frais annuels du service de dépôt SEDAR est en souffrance depuis plus de 90 jours.

Dans ce cas, le profil d'émetteur sera supprimé du système SEDAR, sans préavis.

La seconde situation est la suivante :

un profil d'émetteur a été déposé dans SEDAR; des dépôts de projet ont été effectués sous ce profil d'émetteur; et

le paiement des frais annuels du service de dépôt SEDAR est en souffrance depuis plus de 90 jours.

L'émetteur qui se trouve dans cette situation sera réputé avoir fait défaut d'avoir acquitté les droits en vertu de la législation applicable.

Pour toute question, veuillez vous adresser au : (514) 873-5009 Josée Ouellete au poste 269 ou Jean-François Doutrelepont au poste 311 à la Commission, ou chez CDS inc. auprès de Bruno DiGenova au (514) 848-1010.

– Mise à jour du Bulletin

À cause de la situation climatique qui a sévi ces dernières semaines à Montréal, le Bulletin dont la date de publication devait être le 9 janvier 1998 n'a pu être produit. Cependant vous retrouverez dans le présent bulletin, tous les textes qui n'ont pu être publiés comme prévu.

2. DÉCISIONS DE LA COMMISSION

2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec

– Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (ci-après la « Caisse canadienne ») offre à ses adhérents deux liaisons avec des services de dépôt américains, à savoir : New-York (Règle 5) et Philadelphie (Règle 9). Le service offert par cette dernière Règle est connu sous le nom de Service ACCESS.

Le service de liaison avec New-York est offert par la National Securities Clearing Corporation/Depository Trust Company (ci-après « NSCC » et « DTC »). Le service de liaison avec Philadelphie est offert par la Philadelphia Depository Trust Company/Stock Clearing Corporation of Philadelphia (ci-après « SCCP/Philadep »).

La NSCC a acquis les sociétés SCCP/Philadep et fusionnera sous peu leurs activités avec les siennes et celles de la DTC. Conséquemment, les Règles de la Caisse canadienne mentionnant le nom de la SCCP et de la DTC doivent être modifiées. Notons que la Caisse canadienne continuera d'offrir le Service ACCESS mais celui-ci relèvera de la NSCC et de la DTC.

La Caisse canadienne demande à la Commission d'approuver, en vertu de l'article 177 de la Loi, les modifications décrites dans son document au 30 juillet concernant les Règles générales et les Règles du Service ACCESS. La Commission approuve les changements proposés compte tenu que ceux-ci ne portent pas atteinte à la protection des investisseurs.

Décision n° : 1997-C-0465

Article(s) : L-177

Date : 1997-09-05

– Canadien Pacifique Limitée

La société Canadien Pacifique Limitée (ci-après « CPL ou la société ») procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités conformément aux *Règles de la Bourse de Montréal*. L'émetteur prévoit acheter un maximum de 18 000 000 d'actions

ordinaires, soit environ 5,3 % du flottant de la société.

L'offre sera d'une durée d'un an, soit du 19 août 1997 au 18 août 1998. L'avis d'intention de procéder à l'offre publique de rachat a été déposé auprès des bourses concernées et accepté par celles-ci et le communiqué de presse annonçant l'offre publique de rachat a été émis par CPL le 18 août dernier.

CPL demande une dispense des obligations prévues au chapitre IV du Titre III de la Loi relativement au dépôt des déclarations d'initiés afférentes à l'acquisition par CPL d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans les délais prévus à l'article 174 du Règlement.

La dispense est accordée compte tenu que les exigences des bourses sont respectées, que le marché sera dûment informé du nombre d'actions acquises par CPL au cours de chaque mois pendant la durée de l'offre et que la dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants. La dispense est accordée à la condition que CPL dépose auprès de la Commission des rapports mensuels sur les achats conformément à l'article 8 de la Politique I-5 de la Bourse de Montréal.

Décision n : 1997-C-0461

Article(s) : L-263 et L-89 à L-103

R-174

Date : 1997-09-05

– Cash Management Fund U.S. \$ Cash Management Fund

La Commission dispense Cash Management Fund et U.S. \$ Cash Management Fund de l'obligation, prévue à l'article 46 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de déposer auprès de la Commission, dans un délai de dix jours, un avis sur chaque placement effectué sous le régime de la dispense de prospectus prévue à l'article 45 de la Loi.

La dispense est accordée aux conditions suivantes :

- le placement minimal par souscripteur est de 150 000 \$;
- dans le cas de réinvestissement de revenus, de gains de capital ou de souscriptions ultérieures, le souscripteur possède déjà un actif net d'au moins 150 000 \$ dans le fonds concerné;

- les fonds devront déposer auprès de la Commission les états financiers prévus à l'article 75 de la Loi, dans les 140 jours de la fin de leur exercice, accompagnés d'un avis sur les titres placés et des droits prévus par le *Règlement sur les valeurs mobilières*. L'avis devra contenir pour chacune des opérations effectuées, les éléments suivants : 1° le nom du porteur; 2° le montant souscrit; 3° le type de porteur (individu, fiducie privée, institution, etc.).

Décision n° : 1997-C-0403
Article(s) : L-263 et L-45 et L-46
Date : 1997-07-29

– Corporation Minière Nord Abitibi

La Commission dispense la Corporation Minière Nord Abitibi de l'application de l'article 11 de l'*Instruction générale n° Q-4*, dans le cadre du placement à l'extérieur du Québec effectué en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de 2 800 000 unités qui sont composées chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription au prix de 0,72 \$ l'unité; la Commission autorise un prix d'exercice du bon de souscription, qui permet au porteur de souscrire une action ordinaire additionnelle, au montant de 0,84 \$ l'action pendant une période de 12 mois. Le prix d'exercice du bon de souscription sera de 1,00 \$ pendant les 12 mois subséquents.

Décision n° : 1997-C-0673
IG : (Q-4)-11
L-12
Date : 1997-12-01

– Darier, Hentsch (Canada) conseillers en valeurs Inc.

La Commission approuve, en vertu de l'article 159 de la Loi et du paragraphe 4 de l'article 228 du Règlement, les modifications suivantes au sein de Darier, Hentsch (Canada) conseillers en valeurs Inc.

- la prise de position importante par MM. Bertrand Darier et Éric Demole dans le capital du conseiller. MM. Darier et Demole ont pris respectivement une position de 12,76 % et 13,04 % dans le capital-actions de Darier, Hentsch (Canada) conseillers en valeurs Inc. par l'entremise de Darier, Hentsch (Canada), Société en commandite.
- le renforcement de position importante dans le capital-actions de Darier, Hentsch (Canada) conseillers en valeurs Inc. par

l'entremise de Darier, Hentsch (Canada), Société en commandite par les personnes suivantes :

Pierre H. Darier, Yves Micheli et Thierry Kern de 11,23 % à 14,04 %

Benedict Hentsch de 10,63 % à 14,04 %

Jacques Rossier de 10,25 % à 13,04 %

Décision n° : 1997-C-0464
Article(s) : L-159
R-228, 4°
Date : 1997-09-05

– E-Crete Products Inc.

La Commission dispense la société E-Crete Products Inc. de l'application de l'article 4B de l'*Instruction générale n° Q-3*, permettant d'octroyer aux preneurs fermes une option en vue d'effectuer des opérations visant à couvrir leur position en cas d'attributions excédentaires. Cette option est créée dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne et est consentie pour une période de 60 jours à compter de la date de clôture du placement, pour un montant maximum représentant 15 % des actions faisant l'objet de la prise ferme.

Décision n° : 1997-C-0674
IG : (Q-3)-4B
Date : 1997-12-01

– Fonds en obligations internationales de la Banque Hongkong

La Commission dispense le Fonds en obligations internationales de la Banque Hongkong de l'application du paragraphe 1° de l'article 283 du *Règlement sur les valeurs mobilières* et du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39* afin de lui permettre d'investir :

- jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par le gouvernement d'un des pays de la Communauté européenne, de l'Australie et du Japon ou d'un organisme de ceux-ci, si les titres en question sont classés dans une catégorie d'évaluation de « AA » de Standard and Poor's Corporation ou dans une catégorie d'évaluation équivalente d'une autre agence d'évaluation mentionnée dans l'*Instruction générale n° C-39*, ou
- jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux

intérêts par l'un de ces gouvernements ou organismes de ceux-ci, si les titres en question sont classés dans une catégorie d'évaluation de « AAA » de Standard and Poor's Corporation ou dans une catégorie d'évaluation équivalente d'une autre agence d'évaluation mentionnée dans l'*Instruction générale n° C-39*.

Décision n° : 1997-C-0406
Article(s) : L-263 et R-283, 1°)
IG : (C-39)-2.04, 1°) a)
Date : 1997-07-29

– Fonds équilibré Bolton Tremblay

La Commission dispense le Fonds équilibré Bolton Tremblay de l'application du paragraphe 1° de l'article 281 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, afin de lui permettre d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans les parts du Fonds de titres à revenu fixe Bolton Tremblay, du Fonds d'actions canadiennes Bolton Tremblay, du Fonds d'actions américaines Bolton Tremblay, du Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Bolton Tremblay, du Fonds d'actions canadiennes de moyenne capitalisation Bolton Tremblay, du Fonds d'obligations international Bolton Tremblay, du Fonds d'actions E.A.F.E. Bolton Tremblay, du Fonds d'actions mondial fixe Bolton Tremblay et du Fonds Momentum TSE 100. La dispense est accordée compte tenu que les parts du Fonds équilibré Bolton Tremblay sont offertes par la société Bolton Tremblay Inc. au Québec auprès d'investisseurs ayant conclu avec cette dernière, une entente relativement à la gestion de leur portefeuille et que ces derniers ont des actifs sous gestion d'un montant minimal de 150 000 \$.

Décision n° : 1997-C-0402
Article(s) : L-263 et R-283, 1°)
Date : 1997-07-29

– Fonds Marchés Nouveaux AIC Fonds Actions Mondiales AIC

Dans le cadre de la fusion du Fonds Marchés Nouveaux AIC (ci-après le « Fonds cédant ») et du Fonds Actions Mondiales AIC (ci-après le « Fonds restant »), la Commission accorde les autorisations et dispenses suivantes :

- Elle autorise le Fonds restant, en vue de cette opération à déroger au paragraphe 2° de l'article 11.07 de l'*Instruction générale n° C-39* afin de lui permettre d'obtenir les titres du fonds cédant en règlement au lieu d'espèce.

- Elle autorise le Fonds cédant à déroger aux alinéas a) et b) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39* afin de lui permettre d'investir plus de 10 % de son actif total dans les titres d'un autre organisme de placement collectif (ci-après un « O.P.C. ») et de lui permettre d'acquérir plus de 10 % d'une catégorie de titres d'un O.P.C.
- Elle accorde au Fonds cédant l'approbation requise lui permettant selon l'alinéa b) du paragraphe 4° de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39* d'investir plus de 10 % de son actif total dans les titres d'un autre O.P.C. et d'acquérir plus de 10 % d'une catégorie de titre d'un autre O.P.C.
- Elle accorde au Fonds cédant l'approbation requise lui permettant selon le sous-alinéa i) de l'alinéa k) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39* d'investir dans des titres d'un autre O.P.C.
- Elle autorise le Fonds cédant à déroger aux paragraphes 1° et 2° de l'article 283 du *Règlement* afin de lui permettre d'investir plus de 10 % de son actif total dans les titres d'un autre O.P.C. et de lui permettre d'acquérir plus de 10 % d'une catégorie de titre d'un autre O.P.C.
- Elle accorde au Fonds cédant l'approbation selon le paragraphe 11° de l'article 2.05 de l'*Instruction générale n° C-39* afin de lui permettre de conclure la vente de titres du portefeuille dans lequel la contrepartie est assumée par le Fonds restant. Le Fonds cédant et le Fonds restant ont tous les deux AIC Limited comme fiduciaire.
- Elle accorde au Fonds restant l'approbation selon le paragraphe 11° de l'article 2.05 de l'*Instruction générale n° C-39* afin de lui permettre de conclure l'achat de titres du portefeuille dans lequel la contrepartie est assumée par le Fonds cédant.

Décision n° : 1997-C-0460
Article(s) : L-263 et R-283
IG : (C-39)-2.04, 1°)a), 2.04 1°)b), 2.04 1°)k),i), 2.05 j) et 11.07, 2°)
Date : 1997-09-03

- **Gestion de placements TD Inc.**
Fonds d'actions de petites sociétés
canadiennes Ligne Verte
Fonds communications et divertissement
Ligne Verte
Fonds d'actions de petites sociétés
américaines Ligne Verte
Fonds indexé RER américain Ligne Verte
Fonds indexé RER international Ligne
Verte

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société Gestion de Placements TD Inc. de l'application de l'article 236 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, afin de lui permettre d'effectuer pour le compte des cinq fonds ci-après mentionnés des opérations portant sur des titres du marché monétaire, des acceptations bancaires, des billets à ordre, des dépôts à terme, du papier commercial et des obligations des sociétés ou des institutions financières qui appartiennent au même groupe que la société Gestion de Placements TD Inc. dans le but de faire des placements à court terme d'une échéance de moins d'un an.

Les fonds commun de placement en question sont les fonds suivants :

- i) Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes Ligne Verte ;
- ii) Fonds communications et divertissement Ligne Verte ;
- iii) Fonds d'actions de petites sociétés américaines Ligne Verte ;
- iv) Fonds indexé RER américain Ligne Verte ;
- v) Fonds indexé RER international Ligne Verte

La présente dispense est accordée aux conditions suivantes.

- 1) Au moment de l'opération, les titres visés par les opérations devront être classés au minimum dans la catégorie R-1 par le Canadian Bond Rating Service ;
- 2) Ces titres seront, de façon générale, offerts au public sur le marché monétaire ;
- 3) Ces titres permettront à l'ensemble des fonds mentionnés ci-haut d'obtenir des rendements qui sont au moins équivalents aux rendements offerts par d'autres titres du marché monétaire assortis de caractéristiques semblables.

Décision n° : 1997-C-0671
Article(s) : L-263 et R-236
Date : 1997-12-01

- **Groupe Goyette Inc.**
3319954 Canada Inc.

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société 3319954 Canada Inc. de l'application de l'article 145 de la Loi, en autorisant la signature d'une convention permettant de différer sur une période de cinq ans le paiement des actions des principaux actionnaires de la société Groupe Goyette Inc., dans le cadre de l'offre publique d'achat que la société 3319954 Canada Inc. a l'intention de faire à l'égard de toutes les actions ordinaires de la société Groupe Goyette Inc.

Décision n° : 1997-C-0627
Article(s) : L-263 et L-145
Date : 1997-11-07

- **Gulf Indonesia Resources Limited**

La Commission dispense la société Gulf Indonesia Resources Limited de l'application des paragraphes 7° et 10° de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3*, dans le cadre de l'octroi à monsieur Allan Michell de 10 000 options d'achat visant l'acquisition de 10 000 actions ordinaires de la société Gulf Indonesia Resources Limited, à un prix de levée de 19,50 \$ US.

Décision n° : 1997-C-0626
IG : (Q-3)-2.1, 7°) et 10°)
Date : 1997-11-07

- **Jager Industries Inc.**

La Commission modifie la décision n° 1997-C-0642 prononcée le 18 novembre 1997 et dispense M. William Jager de l'application des dispositions de l'*Instruction générale n° Q-8* relatives à l'entiercement, pour les actions ordinaires de la société Jager Industries Inc. qu'il détient, dans le cadre du placement des actions ordinaires de cette société ainsi que du placement secondaire des actions ordinaires de Jager Industries Inc. qui sont détenues par les actionnaires-vendeurs, au motif que la Bourse de Toronto a déjà requis que 1 474 346 actions ordinaires de Jager Industries Inc. détenues par M. William Jager soient entières après la clôture du placement.

Décision n° : 1997-C-0675
IG : (Q-8)
Date : 1997-12-01

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

– **Les Placements T.A.L. Ltée**
(Fonds démographie Amérique du Nord CIBC)
(Fonds Amérique latine CIBC)
(Fonds RÉER indice boursier international CIBC)

La Commission dispense Les Placements T.A.L. Ltée de l'application de l'article 236 du Règlement afin d'effectuer temporairement, pour le compte du Fonds Amérique latine CIBC, du Fonds démographique Amérique du Nord CIBC et du Fonds RÉER indice boursier international CIBC, des dépôts et des emprunts à court terme (1 an et moins) auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (ci-après la « CIBC ») et afin d'effectuer pour compte de ceux-ci, des placements dans des titres d'emprunt à court terme (1 an et moins) et dans d'autres titres du marché monétaire tels des dépôts, des dépôts à terme, des acceptations bancaires et du papier commercial émis et garantis par la CIBC aux conditions suivantes :

- au moment de l'opération, ces titres devront être classés au minimum dans la catégorie R-1 (la catégorie la plus haute) par le Dominion Bond Rating Service ou dans la catégorie A-1 (la catégorie la plus haute) par le Canadian Bond Rating Service;
- ces titres seront, de façon générale, offerts au public sur le marché monétaire;
- ces titres permettront au Fonds d'obtenir des rendements au moins équivalents aux rendements offerts par d'autres titres du marché monétaire ayant des termes similaires, émis par des institutions financières canadiennes d'importance majeure.

Décision n° : 1997-C-0407
Article(s) : L-263 et R-236
Date : 1997-07-30

– **Lucent Technologies Inc.**
Lucent Technologies Canada Inc.
Smith and Barney

La Commission dispense la société Lucent Technologies Inc. de l'application des paragraphes 2 et 10 de l'article 2.1 de l'*Instruction générale* n° Q-3, dans le cadre de l'octroi d'options de souscription d'actions ordinaires de cette société en faveur de ses dirigeants et employés, ainsi qu'en faveur de ceux de sa filiale Lucent Technologies Canada Inc., conformément au « 1997 Long Term Incentive Plan for Management Employees ».

La Commission dispense la société Lucent Technologies Inc. de l'application du paragraphe 10 de l'article 2.1 de l'*Instruction générale* n° Q-3 dans le cadre de l'octroi d'options de souscription d'actions ordinaires de cette société en faveur de ses dirigeants et employés, ainsi qu'en faveur de ceux de sa filiale Lucent Technologies Canada Inc., conformément au « Global Founders Grant Stock Option Plan ».

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense le courtier Smith Barney Inc. de l'application de l'article 148 de la Loi et l'autorise à agir comme courtier en valeurs dans le cadre des activités de ce courtier auprès des bénéficiaires du « 1997 Long Term Incentive Plan for Management Employees » et du « Global Founders Grant Stock Option Plan ».

Décision n° : 1997-C-0676
Article(s) : L-263 et L-148
IG : (Q-3)-2.1, 2°) et 10°)
Date : 1997-12-01

– **Malette Québec Inc.**

La Commission dispense la société Mallette Québec Inc. de l'application des dispositions de l'*Instruction générale* n° Q-27, en relation avec i) la modification aux droits des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B de son capital-actions qui sont en circulation et ; ii) dans le cadre d'un placement proposé d'actions de catégorie B de la société Mallette Québec Inc. auprès de la société Malette, Rexfor, GLV Inc.

Décision n° : 1997-C-0625
IG : (Q-27)
Date : 1997-11-07

– **Metallica Resources Inc.**

La Commission dispense Metallica Resources Inc. de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer incessamment, compte tenu du fait que la version française sera fournie au moment du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Décision n° : 1997-C-0404
Article(s) : L-263 et L-40.1
Date : 1997-07-29

– **Phelps Dodge Corporation
(Cobre Mining Company Inc.)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société Phelps Dodge Corporation de l'obligation prévue à l'article 183 du *Règlement sur les valeurs mobilières* de préparer le rapport d'évaluation prévu à cet article, dans le cadre de l'offre publique d'achat de la société Phelps Dodge Corporation visant la totalité des actions ordinaires, bons de souscription et droits d'achat d'actions connexes en circulation de la société Cobre Mining Company Inc. La présente dispense est accordée au motif que la société Phelps Dodge Corporation n'a pas accès aux informations requises pour préparer une évaluation indépendante.

Décision n° : 1997-C-0678
Article(s) : L-263 et R-183
Date : 1997-12-01

– **Prudential Securities Incorporated**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société Prudential Securities Incorporated de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier de plein exercice prévue à l'article 148 de la *Loi*, afin d'exercer au Québec l'activité d'intermédiaire à l'égard des produits dérivés sur instruments financiers et des contrats à terme de marchandises et ce, aux conditions suivantes :

- 1° l'activité devra être exercée pour le seul compte d'opérateurs professionnels, au sens de l'article 192.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*;
- 2° l'activité sur les produits dérivés sur instruments financiers devra se limiter aux seuls clients actuels. La rentabilité de l'activité le justifiant, le courtier devra satisfaire aux conditions prescrites à l'article 1.6 du *Règlement*. À cet effet, la société Prudential Securities Incorporated devra remettre à la Commission un relevé annuel de ses opérations et la présente dispense est accordée pour une période d'une année;
- 3° l'activité sur les contrats à terme autres que sur les produits dérivés sur instruments financiers est assujettie aux conditions suivantes :

- a) le courtier devra être inscrit auprès de la « Commodity Futures Trading Commission » (CFTC) et auprès de la

« National Association of Securities Dealer » (NASD) ;

- b) le courtier devra respecter les règlements et les règles de fonctionnement de la « Commodity Futures Trading Commission » (CFTC) et de la « National Association of Securities Dealer » (NASD) relatifs aux contrats à terme ainsi que ceux des organismes d'auto-réglementation où se négocient ces contrats à terme ;
- c) le responsable de la négociation de ces contrats devra avoir la formation professionnelle exigée selon le type d'activité par les organismes d'auto-réglementation où se négocient ces contrats à terme.

- 4° la présente dispense devra être renouvelée à la fin d'une période de 12 mois de la présente et la société Prudential Securities Incorporated devra produire un relevé de ses opérations couvrant cette période.

Décision n° : 1997-C-0624
Article(s) : L-263 et L-148
R-1.6 et R-192.1
Date : 1997-11-07

– **Ressources Gulf Canada Limitée
(Ressources CS Limitée)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, refuse d'accorder à la société Ressources Gulf Canada Limitée une dispense de verser les droits prévus à l'article 271.4 du *Règlement sur les valeurs mobilières* qui sont dus dans le cadre de l'offre publique d'achat des actions ordinaires émises et en circulation de la société CS Ressources Limited, au motif que la société Ressources Gulf Canada Limitée n'a pas fait valoir à la Commission de raison valable pour justifier la dispense demandée.

Décision n° : 1997-C-0679
Article(s) : L-263 et R-271.4
Date : 1997-12-01

– **Ressources Ste-Geneviève Ltée
Ressources KWG Inc.
Emerging Africa Gold (EAG) Inc.**

ATTENDU que le 28 novembre 1997, par sa décision n° 1997-C-0670, la Commission des valeurs mobilières du Québec a interdit, en vertu des articles 265 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), à toute

personne, toute activité en vue d'effectuer une opération sur les titres des sociétés Ressources Ste-Geneviève Ltée, Ressources KWG Inc. et Emerging Africa Gold (EAG) Inc.

ATTENDU que la Commission a rendu cette décision notamment au motif qu'il y avait lieu d'interrompre les transactions sur les titres de ces trois sociétés jusqu'à ce que plus d'informations soient disponibles publiquement sur la situation financière de celles-ci et quant aux prêts qui auraient été effectués sans autorisation;

ATTENDU que les sociétés ont présenté à la Commission, le 16 décembre 1997, une demande afin d'obtenir la levée de l'interdiction d'opérations sur valeurs énoncée le 28 novembre 1997 sur la décision n° 1997-C-0670;

ATTENDU qu'au soutien de cette demande, les sociétés visées ont déposé certains documents dont, notamment, un communiqué de presse du 5 décembre 1997, dans lequel Ressources Ste-Geneviève Ltée et Ressources KWG Inc. expliquent leur situation financière et les mesures qu'elles entendent prendre afin d'assurer le futur de ces sociétés;

ATTENDU que la divulgation effectuée par ces sociétés de leur situation financière fut diffusée par les principaux médias et, conséquemment, qu'elle est maintenant connue du public investisseur;

ATTENDU que la protection des épargnants n'exige plus que l'interdiction d'opérations sur valeurs prononcée par la Commission à l'encontre des titres de ces sociétés demeure en vigueur;

VU les articles 265 et 316 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, la Commission des valeurs mobilières du Québec lève l'interdiction d'opérations sur les titres des sociétés Ressources Ste-Geneviève Ltée, Ressources KWG Inc. et Emerging Africa Gold (EAG) Inc. rendue le 28 novembre 1997 par sa décision n° 1997-C-0670.

Décision n° : 1997-C-0729
Article(s) : L-265
Date : 1997-12-22

– **Royal Leather Goods Limited**
Jeffrey Wortsman

La Commission dispense monsieur Jeffrey Wortsman, dans le cadre du premier appel public à l'épargne au Québec de la société

Royal Leather Goods Limited, de l'application de l'article 17 de l'*Instruction générale n° Q-8*, afin de lui permettre de bénéficier d'un calendrier de libération de 33 1/3 % du nombre d'actions bloquées par année sur une période de trois ans. La dispense est accordée compte tenu notamment du fait qu'un nombre supérieur d'actions sera déposé entre les mains d'un tiers en vertu des règles d'une autre juridiction et considérant que le calendrier de libération, jumelé à l'ensemble des autres faits, répond aux impératifs réglementaires de l'*Instruction générale n° Q-8*.

Décision n° : 1997-C-0730
IG : (Q-8)-17
Date : 1997-12-22

– **Ryan Energy Technologies Inc.**

La Commission dispense Richard T. Ryan et Derek W. Logan des obligations de dépôt en mains tierces, prévues à l'*Instruction générale n° Q-8*, dans le cadre du premier appel public à l'épargne par prospectus au Québec de la société Ryan Energy Technologies Inc. (ci-après la « société »). La dispense est accordée au motif que les titres de la société ont déjà fait l'objet d'une convention de blocage selon des modalités qui respectent l'esprit de l'*Instruction générale n° Q-8* et que les titres de la société sont inscrits à la cote de la bourse de l'Alberta.

Décision n° : 1997-C-0500
IG : (Q-8)
Date : 1997-09-19

– **Société Financière des Caisses**
Desjardins Inc.
9050-2360 Québec Inc.
Société Financière Desjardins-
Laurentienne Inc.
Corporation d'Assurances de Personnes
La Laurentienne

Considérant que la société 9050-2360 Québec Inc. acquiert toutes les actions de la Corporation d'Assurance de Personnes La Laurentienne à leur juste valeur marchande;

Considérant que la société 9050-2360 Québec Inc. émet en contrepartie des actions ordinaires et des actions privilégiées de son capital-actions à la Société Financière des Caisses Desjardins Inc.;

Considérant que la société 9050-2360 Québec Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société Financière des Caisses Desjardins Inc.;

Considérant que la Corporation d'Assurance de Personnes La Laurentienne détient 37,2 % des actions privilégiées et 14,4 % des actions ordinaires catégorie B de la Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc.

Considérant que la société 9050-2360 Québec Inc. a acquis de manière indirecte les titres de la Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc.;

En conséquence, la Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société 9050-2360 Québec Inc. de l'application du Titre IV de la Loi, dans le cadre de l'acquisition indirecte par cette société des titres de la Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc., au motif que cette acquisition ne modifiera pas la participation directe ou indirecte du Mouvement Desjardins dans la Société Financière Desjardins-Laurentienne Inc. et n'aura pas de valeur économique pour les parties aux transactions puisque les opérations s'effectueront à leur juste valeur marchande, donc sans prime par rapport au marché.

Décision n° 1997-C-0677
Article(s) : L-263 et L-110 à L-147.23
Date : 1997-12-01

– **Superior Propane Income Fund**

La Commission autorise la société Superior Propane Income Fund, par dérogation à l'article 18 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à se prévaloir du régime du prospectus simplifié bien qu'elle ne soit pas un émetteur assujéti depuis un an. De plus, la Commission autorise la société, par dérogation aux articles 58 et 164 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, à ne pas présenter au prospectus l'information prévue à la partie B de l'Annexe IV du Règlement et le supplément prévu à l'Annexe IX.1 à sa notice annuelle, bien qu'elle ne soit pas émetteur assujéti depuis trois ans. Les autorisations sont accordées au motif que la société entend effectuer un placement sous le régime du prospectus simplifié selon les dispositions de l'*Instruction générale n° C-47*.

Décision n° : 1997-C-0405
Article(s) : L-263 et L-18
L-263 et R-58
L-263 et R-164
Date : 1997-07-29

– **Tri-Vision International Ltée**

La Commission dispense Najmul Hasan Siddiqui, Nazrul Hasan Siddiqui, Qamrul Hasan

Siddiqui, Young Kwon Han, Vincent Elinares et Razi Ansari de l'application des règles de dépôt en mains tierces prévues à l'*Instruction générale n° Q-8*, dans le cadre du premier appel public à l'épargne par prospectus, au Québec, de la société Tri-Vision International Ltée. La dispense est accordée compte tenu que les porteurs visés ont vu leurs actions bloquées selon des modalités qui respectent l'esprit de l'*Instruction générale* et que les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse de l'Alberta.

Décision n° : 1997-C-0462
IG : (Q-8)
Date : 1997-09-05

– **Westcoast Energy Inc.
Union Gas Limited
Centra Gas Ontario Inc.**

La société Westcoast Energy Inc. (ci-après « Westcoast ») est un conglomérat intégré de l'industrie du gaz naturel dont les activités sont réglementées par divers organismes dont la Commission de l'énergie de l'Ontario.

À compter du 1^{er} janvier 1998, Westcoast fusionnera les activités de deux de ses filiales en propriété exclusives, à savoir : Union Gas Limited (ci-après « UGL ») et Centra Gas Ontario Inc. (ci-après « CGOI »).

Les objectifs de la fusion visent à éliminer la duplication de coûts administratifs et la rationalisation de certaines activités rendant ainsi plus concurrentielle, aux dires des procureurs, la société issue de la fusion (ci-après « Amalco »).

Westcoast est un émetteur admissible au prospectus simplifié qui compte en circulation des actions ordinaires inscrites aux bourses de Montréal, Toronto et Vancouver au Canada ainsi qu'aux bourses de New-York et du Pacifique aux États-Unis. Elle compte également trois séries d'actions privilégiées de premier rang. Sa capitalisation boursière est de 2 500 millions de dollars.

Quant à UGL, la totalité des actions ordinaires sont détenues par Westcoast depuis 1992. Elle compte toutefois quatre catégories ou séries d'actions privilégiées inscrites aux bourses de Montréal ou Toronto. Sa capitalisation boursière est de 727 millions de dollars.

Quant à CGOI, la totalité des actions ordinaires sont détenues par Westcoast depuis 1990. Elle compte toutefois quatre catégories ou séries d'actions privilégiées inscrites aux bourses de

Montréal ou Toronto. Sa capitalisation boursière est de 268 millions de dollars.

Dans le cadre de cette fusion, la Commission rend la décision suivante :

Elle dispense Westcoast des obligations d'évaluation et d'approbation des porteurs minoritaires prévues aux articles 19 et 56 de l'*Instruction générale n° Q-27*.

La dispense est accordée notamment aux motifs suivants : a) l'opération intervient à l'intérieur de la même entité économique; b) les actionnaires sont tous traités sur le même pied; et c) du point de vue consolidé la participation de chaque porteur ne changera pas après l'opération.

Elle dispense UGL et CGOI des exigences d'évaluation prévues à l'article 19 de l'*Instruction générale n° Q-27* et à l'article 106.1 du Règlement. Les dispenses sont accordées compte tenu notamment que la totalité des titres de participation qui pourraient être affectés par l'opération sont tous détenus par la même personne et que l'opération n'a pas d'impact du point de vue consolidé pour les porteurs.

Décision n° : 1997-C-0463
Article(s) : L-263 et R-106.1
IG : (Q-27)-19 et 56
Date : 1997-09-05

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

– ASEC- 2020 (Systèmes) Inc.

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– Brownstone Resources Inc.

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– Claddagh Gold Limited

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– CQI - Biomed International Inc.

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– Pan Ocean Explorations Inc.

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– **RCI Corporation**

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

– **Wildcard Technologies Inc.**

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 23 décembre 1997.

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

– **Bresea Resources Ltd.**

Levée partielle de l'interdiction 1186-OFIC-1997 en date du 23 mai 1997 visant les opérations sur les titres de Bresea Resources Ltd. de façon à permettre à Lyndale Development Ltd. de céder à Barry Gruman 17 900 de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Barry Gruman est désireux d'acquérir 17 900 actions et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Lyndale Development Ltd ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice des Marchés des capitaux permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Bresea Resources Ltd, d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

– **Bresea Resources Ltd.**

Levée partielle de l'interdiction émise en date du 23 mai 1997 visant les opérations sur les titres de Bresea Resources Ltd de façon à permettre à Alison Lam et Russell Ladd de céder à Sue

Clayton 10 000 actions de l'émetteur pour les motifs suivants :

- 1° Sue Clayton est désireuse d'acquérir 10 000 actions et elle est informée du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
- 2° la requête de Alison Lam et Russell Ladd ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, le directeur de la Conformité et de l'application permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Bresea Resources Ltd., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

– **Bresea Resources Ltd.**

Levée partielle de l'interdiction émise en date du 23 mai 1997 visant les opérations sur les titres de Bresea Resources Ltd de façon à permettre à La société de valeurs First Marathon Limitée de céder à Alison Lam un total de 368 800 d'actions de l'émetteur pour les motifs suivants :

- 1° Alison Lam est désireuse d'acquérir un total de 368 800 actions et elle est informée du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
- 2° la requête de La société de valeurs First Marathon Limitée ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, le directeur de la Conformité et de l'application permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Bresea Resources Ltd., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

– **CQI - Biomed International Inc.**

Levée en date du 29 décembre 1997 de l'interdiction faite à toute personne, depuis le 23 décembre 1997, d'effectuer des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il s'est conformé aux obligations d'information de la Loi.

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– **Allbanc Split Corp.**

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 1997 concernant le placement d'actions de capital et d'actions privilégiées.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Preneur ferme :

ScotiaMcLeod Inc.

Numéro de projet Sédar : 59493

– **Bombardier Capital Ltée**

Visa du prospectus provisoire du 23 décembre 1997 concernant le placement d'un emprunt en débetures de premier rang, non assorties d'une sûreté échéant en 2003.

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Merrill Lynch Canada Incorporée
ABN Amro Noare Govett Canada Limited

Numéro de projet Sédar : 60448

– **Compagnies Loblaw Limitée (Les)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 19 décembre 1997 concernant le placement d'un emprunt de 500 000 000 en billets à moyen terme (non garantis).

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 59480

– **Drayton Valley Power Income Fund**

Visa du prospectus provisoire du 16 décembre 1997 concernant le placement de parts de fiducie.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
Nesbitt Burns Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Newcrest Capital Inc.
ScotiaMcLeod Inc.

Numéro de projet Sédar : 58932

– **Fonds de placement immobilier constitué d'hôtels canadiens**

Visa du prospectus provisoire du 16 décembre 1997 concernant le placement de débetures prorogables de série A.

Le visa prend effet le 17 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières TD Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
HSBC James Capel Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 58725

– **Groupe CGI Inc. (Le)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 22 décembre 1997 concernant le placement de 10 530 400 actions subalternes classe A, au prix de 24 \$ par action classe A.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 59968

– **Groupe Saputo Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 19 décembre 1997 concernant le placement de 9 000 000 d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Capital Midland Walwyn Inc.
Capital Newcrest Inc.

Numéro de projet Sédar : 59675

– **Lion Natural Resources Fund**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 novembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 52165

– **Magin Energy Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 15 décembre 1997 concernant le placement de 2 966 125 actions ordinaires accréditives pouvant être émises à l'exercice de bons de souscription spéciaux.

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Société de Valeurs First Marathon Limitée
Griffiths McBurney & Associés
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée
Sprott Valeurs Mobilières Limitée

Numéro de projet Sédar : 58563

– **Pipe NT Corp.**

Visa du prospectus provisoire du 5 décembre 1997 concernant le placement d'actions de capital et d'actions privilégiées.

Le visa prend effet le 16 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 56818

– **Ressources William Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 12 décembre 1997 concernant le placement de 2 170 000 actions ordinaires et 3 255 bons de souscription d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Midland Walwyn Capital Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Gordon Capital Inc.

Numéro de projet Sédar : 58155

– **Sherritt Power Corporation**

Visa du prospectus provisoire du 24 décembre 1997 concernant le placement de billets de premier rang et d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
Capital Midland Walwyn Inc.

Numéro de projet Sédar : 60571

– **United Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 22 décembre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires et de 2 359 337 actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de bons de souscription spéciaux.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
HSBC James Capel Canada Inc.
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 60401

– **United Therapeutics Corporation**

Visa du prospectus provisoire du 11 décembre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 17 décembre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
ScotiaMcLeod Inc.
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.

Numéro de projet Sédar : 57872

Prospectus définitif

– **9054-1384 Québec Inc. (prochainement
Crédit Industriel Desjardins Inc.)**

Visa du prospectus simplifié du 29 décembre 1997 concernant le placement d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets à court terme et d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets garantis à moyen terme.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 56907

– **AIT Advanced Information Technologies Corporation**

Visa du prospectus du 22 décembre 1997 concernant le placement de 5 429 863 actions ordinaires à être émises à la suite de l'exercice de bons de souscription spéciaux antérieurement placés.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 45449

– **Behaviour Communications Inc. (anciennement connue sous le nom de Malofilm Communications Inc.)**

Visa du prospectus du 18 décembre 1997 concernant le placement de droits de souscription de 30 656 166 actions subalternes votantes catégorie B, au prix de 1,00 \$ l'action.

Les actions subalternes votantes catégorie B sont admissibles au régime d'épargne-actions du Québec au taux de 100 %.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 50474, 59587

– **Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec**

Visa du prospectus de chacune des caisses suivantes concernant le placement de parts permanentes au prix de 10 \$ la part :

DÉNOMINATION	NOMBRE
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-LAURENT, I.O.	2500

– **Canadian Anaesthetists' Mutual Accumulating Fund Limited**

Visa du prospectus simplifié du 16 décembre 1997 concernant le placement d'actions de catégorie A.

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 49963

– **Canadian Hydro Developers, Inc**

Visa du prospectus du 22 décembre 1997 concernant le placement de 8 000 000 d'actions ordinaires au prix de 1 \$ l'action.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Placeurs pour compte :

Whalen Béliveau & Associés Inc.

Numéro projet Sédar : 46939

– **Exploration Lesseps Inc.**

Visa du prospectus du 15 décembre 1997 concernant le placement de 1 145 unités A composées chacune de 1 600 actions ordinaires accréditives, de 400 actions ordinaires et de 2 000 bons de souscription au prix de 1 200 \$ l'unité A et de 375 unités B composées chacune de 1 000 actions ordinaires et de 1 000 bons de souscription au prix de 600 \$ l'unité B.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Whalen, Béliveau & Associés inc.

Numéro projet Sédar : 34741

– **Fonds canadien petite capitalisation Investors II Fonds d'entreprises canadiennes Investors**

Visa du prospectus simplifié du 22 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Les Services Investors Limitée

Numéro de projet Sédar : 46075

– **FONDS COMMUN DE PLACEMENT ENVIRONNEMENT SAIN Fonds d'Actions Environnement Sain Fonds Équilibré Environnement Sain Fonds de Revenu Environnement Sain Fonds d'actions International Environnement Sain**

Visa du prospectus simplifié du 15 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 18 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 47848

– **Fonds de découvertes Médicales
Canadiennes Inc.**

Visa du prospectus du 16 décembre 1996 concernant le placement d'actions de catégorie A.

Le visa prend effet le 9 décembre 1997.

Mandataire :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 48413

– **Fonds d'obligations de sociétés BPI**

Visa du prospectus simplifié du 18 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 52186

– **Fonds en actions internationales de la
Banque Hongkong
Fonds en titres du marché monétaire en
dollars US de la Banque Hongkong**

Visa du prospectus simplifié du 19 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Mandataire :

Société de Valeurs Mobilières Banque
Hongkong Inc.

Numéro de projet Sédar : 42624

– **Fonds équilibré de l'Association des
policiers provinciaux du Québec**

Visa du prospectus simplifié du 3 novembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 12 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 47577

– **Fonds Indexé RER Américain Ligne Verte
Fonds Indexé RER International Ligne
Verte**

Visa du prospectus simplifié du 22 décembre 1997 concernant le placement de parts de catégorie A.

Le visa prend effet le 6 janvier 1998.

Mandataire :

Gestion de placement TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 47210

– **Fonds regroupés Azura forte croissance
retraite**

Visa du prospectus du 18 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 6 janvier 1998.

Numéro de projet Sédar : 49646

– **Great Legends Mining Inc.**

Visa du prospectus du 16 décembre 1997 concernant le placement de 4 000 000 d'actions ordinaires à 1,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée

Numéro de projet Sédar : 21385

– **Groupe CGI Inc. (Le)**

Visa du prospectus simplifié du 30 décembre 1997 concernant le placement de 10 530 400 actions subalternes classe A au prix de 24 \$ par action.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par l'autorité de valeurs mobilières de l'Ontario.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.

Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Nesbitt Burns Inc.

– **Groupe de Fonds ICM (Le)
Fonds de placement à court terme ICM
Fonds d'obligations ICM
Fonds équilibré ICM
Fonds d'actions ICM
Fonds d'actions internationales ICM**

Visa du prospectus simplifié du 5 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Mandataire :

Integra Capital Corporation

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

Numéro de projet Sédar : 44443

– **Interaction Resources Ltd.**

Visa du prospectus du 11 décembre 1997 concernant le placement de 8 990 000 actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice de bons de souscription spéciaux antérieurement émis au prix de 0,85 \$ le bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 18 décembre 1997.

Preneur ferme :

Sprott Valeurs Mobilières Limitée

Numéro de projet Sédar : 45541

– **Metrowerks Inc.**

Visa du prospectus du 23 décembre 1997 concernant le placement de 1 500 000 actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice d'un nombre équivalent de bons de souscription spéciaux antérieurement émis au prix de 14 \$ le bon de souscription spécial.

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 46164

– **Microcell Télécommunications Inc.**

Visa du prospectus du 22 décembre 1997 concernant le placement d'un emprunt de 429 443 000 \$ en billets à escompte de premier rang de série B échéant en 2007 en échange de billets à escompte de premier rang de série A échéant en 2007 antérieurement placés.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.
Merrill Lynch Canada Incorporée
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Goldman Sachs Canada

Numéro de projet Sédar : 46484

– **Nav Canada**

Visa du prospectus simplifié du 16 décembre 1997 concernant le placement de 450 000 000 \$ en titres d'emprunt.

Le visa prend effet le 17 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 55797

– **Oceanex Income Fund**

Visa du prospectus du 19 décembre 1997 concernant le placement de 8 725 000 parts de fiducie, représentées par des reçus de versement, au prix de 10 \$ la part.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Société de Valeurs First Marathon Limitée
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Griffiths McBurney & Associés
Capital Midland Walwyn Inc.
Corporation Gordon Capital
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.

Numéro de projet Sédar : 46961

– **Oracle Exploration Inc.**

Visa du prospectus du 19 décembre 1997 concernant le placement de 660 unités A composées chacune de 2 777 actions accréditatives et de 556 actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité et de 180 unités B composées chacune de 3 333 actions ordinaires et de 3 333 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Whalen, Béliveau & Associés Inc.

– **Ressources Dianor Inc.**

Visa du prospectus du 22 décembre 1997 concernant le placement de 2 000 unités, chacune composée de 2 000 actions ordinaires accréditatives et 500 actions ordinaires au prix de 1 000,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Jones, Gable & Compagnie Limitée

Numéro de projet Sédar : 46706

– **Société en commandite Springroad 1997**

Visa du prospectus du 18 décembre 1997 concernant le placement de 3 150 parts au prix de 1 000 \$ la part.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 43634

– **Stone & Cie Limitée**

Visa du prospectus simplifié du 18 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 49918

– **Stratégie Globale Fonds de Placement**

Visa du prospectus simplifié du 23 décembre 1997 de :

Fonds canadien de croissance Stratégie Globale;

Fonds de perspectives canadiennes Stratégie Globale;

Fonds canadien de petites capitalisations Stratégie Globale;

Fonds or + Stratégie Globale;

Fonds multirevenu Stratégie Globale;

Fonds asiatique Stratégie Globale;

Fonds européen + Stratégie Globale;

Fonds Japon Stratégie Globale;

Fonds d'Amérique latine Stratégie Globale;

Fonds d'actions américaines Stratégie Globale;

Fonds mondial équilibré Stratégie Globale;

Fonds de sociétés mondiales Stratégie Globale;

Fonds d'actions mondiales Stratégie Globale;

Fonds de perspectives mondiales Stratégie Globale;

Fonds diversifié asiatique Stratégie Globale;

Fonds diversifié européen Stratégie Globale;

Fonds diversifié Japon +Stratégie Globale;

Fonds diversifié d'Amérique latine Stratégie Globale;

Fonds diversifié d'actions mondiales Stratégie Globale;

Fonds obligataire Stratégie Globale;

Fonds obligataire diversifié Stratégie Globale;

Fonds diversifié d'obligations étrangères Stratégie Globale;

Fonds du marché monétaire Stratégie Globale;

Fonds obligataire mondial Stratégie Globale.

concernant le placement de parts de catégorie A

Le visa prend effet le 6 janvier 1998.

Numéro de projet Sédar : 46797

– **Synergy Canadian Fund Inc.**

Visa pour le prospectus simplifié du 29 décembre 1997 de Synergy Canadian Fund Inc. comprenant les catégories suivantes :

Catégorie croissance canadienne;

Catégorie valeur canadienne;

Catégorie prospérité canadienne;

Catégorie sociétés à petite capitalisation canadiennes;

Catégorie gestion de style canadien;

Catégorie revenu à court terme canadien;

concernant le placement d'actions.

Le visa prend effet le 6 janvier 1998

Numéro de projet Sédar : 51993

– **SDI Systèmes de détection intelligents Inc.**

Visa du prospectus du 19 décembre 1997 concernant le placement de 3 631 579 actions ordinaires et une option de souscription de 157 895 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 19 décembre 1997.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.

Midland Walwyn Capital Inc.

Numéro de projet Sédar : 45071

– **The O'Donnell Group of Funds**

Visa du prospectus simplifié du 29 décembre 1997 de :

O'Donnell Canadian Fund

O'Donnell Growth Fund

O'Donnell Canadian Emerging Growth Fund

O'Donnell Select Fund

O'Donnell American Sector Growth Fund

O'Donnell U.S. Mid-Cap Fund

O'Donnell World Equity Fund

O'Donnell World Precious Metals Fund

O'Donnell High Income Fund

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

O'Donnell U.S. High Income Fund
O'Donnell Balanced Fund
O'Donnell Money Market Fund
O'Donnell Short Term Fund

concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 6 janvier 1998.

Numéro de projet Sédar : 51220

Modifications du prospectus

– Exploration Malartic-Sud Inc.

Visa de la modification du 29 décembre 1997 du prospectus du 25 novembre 1997 concernant le placement de 1 400 unités au prix de 1 100 \$ l'unité et de 455 000 bons de souscription auprès du placeur pour compte.

Cette modification fait suite à une réduction de l'offre maximale de 2 725 unités au prix de 1 100 \$ (2 997 500 \$) à 1 400 unités au prix de 1 100 \$ (1 540 000 \$) et une réduction de l'offre minimale de 670 unités au prix de 1 100 \$ l'unité (737 000 \$) à 280 unités au prix de 1 100 \$ (308 000 \$). Le nombre de bons de souscription auprès du placeur pour compte est réduit de 681 250 à 455 000 bons de souscription.

Le visa prend effet le 30 décembre 1997.

– Fonds Avantage AIC

Visa de la modification du 12 décembre 1997 du prospectus simplifié du 28 août 1997 concernant le placement de parts.

Cette modification fait suite à Réouverture du Fonds Avantage AIC. Le Fonds acceptera des achats et des transferts d'autres Fonds à compter du 1^{er} janvier 1998 jusqu'au 31 mars 1998.

Le visa prend effet le 18 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 24884

– Fonds canadien de croissance à petite capitalisation Apogée

Visa de la modification du 16 décembre 1997 du prospectus simplifié du 3 septembre 1997 concernant le placement de parts.

Cette modification a pour effet d'indiquer qu'à compter de maintenant, le gestionnaire de

portefeuille de Fonds canadien de croissance à petite capitalisation Apogée est Acuity Investment Management Inc. en remplacement d'Ultravest Investment Counsellors Inc.

Le visa prend effet le 23 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 20464

– Fonds de croissance canadien à grande capitalisation ATLAS Fonds de valeur canadien à petite capitalisation ATLAS

Visa de la modification du 16 décembre 1997 présentée au « prospectus simplifié modifié du 16 décembre 1997 » concernant le placement de parts du :

Fonds de croissance canadien à grande capitalisation ATLAS

Fonds de valeur canadien à petite capitalisation ATLAS.

Cette modification fait suite à changement de conseillers en valeurs auprès de ces fonds.

Le visa prend effet le 22 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 37957

– Groupe de Fonds Industriel

Visa de la modification du 5 décembre 1997 du prospectus simplifié du 20 novembre 1996 concernant le placement de parts.

Fonds d'actions Industriel Limitée;

Fonds de croissance Dividendes Industriel Limitée;

Fonds canadien de croissance Universal Limitée;

Fonds de revenu Industriel.

Cette modification a pour but d'indiquer qu'à l'assemblée du 2 décembre 1997 les actionnaires de Fonds d'actions Industriel Limitée ont accepté de modifier l'objectif d'investissement du Fonds et que les actionnaires de Fonds de croissance Dividendes Industriel Limitée et de Fonds canadien de croissance Universal Limitée ont accepté de convertir les Fonds en fiducie de fonds communs de placement et qu'enfin les porteurs de parts de Fonds de revenu Industriel ont approuvé la création d'une deuxième catégorie de parts.

Le visa prend effet le 18 décembre 1997.

– **Société en commandite Springroad 1997**

Visa de la modification du 24 décembre 1997 du prospectus du 18 décembre 1997 concernant le placement de 3 150 parts au prix de 1 000 \$ la part.

Cette modification fait suite à une réduction de l'offre minimale de 1 915 parts (1 915 000 \$) à 1 450 parts (1 450 000 \$).

Le visa prend effet le 29 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 43634

– **SPEQ Aqua Vision Inc. et Les Systèmes Aqua-Vision Inc.**

Visa de la modification du 18 décembre 1997 du prospectus du 27 octobre 1997 concernant le placement de 2 754 237 actions ordinaires de SPEQ Aqua Vision Inc. au prix de 1,18 \$ l'action, de 2 754 237 actions catégorie A de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de la SPEQ, d'un option de souscription de 258 216 actions catégorie B de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de Les Investisseurs associés de Montréal inc. et de AKKA Technologies inc. et d'une option de souscription de 258 216 actions catégorie B de Les Systèmes Aqua-Vision Inc. auprès de Lejolex Fiscalité inc.

Cette modification fait suite à la diminution du placement minimum.

Le visa prend effet le 18 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 28989

– **Speq Smart, Rain Inc.**

Visa de la modification du 15 décembre 1997 du prospectus du 17 octobre 1997 concernant le placement de 2 000 000 d'actions ordinaires de Speq Smart Rain Inc. au prix de 2,00 \$ l'action et de 2 000 000 d'actions de catégorie A de La Société Smart Rain Inc.

Cette modification fait suite à une réduction de l'offre minimale de 1 250 000 actions catégorie A à 750 000 actions catégorie A.

Le visa prend effet le 17 décembre 1997.

Modifications de la notice d'offre

– **Mines Cancor Inc.**

Approbation de la modification du 1^{er} décembre 1997 de la notice d'offre du 27 novembre 1997

concernant le placement de 1 300 unités composées chacune de 714 actions ordinaires et de 2 143 actions ordinaires accréditatives au prix de 1 000 \$ l'unité.

Cette modification fait suite à une réduction du prix d'émission des actions.

Numéro de projet Sédar : 41423

– **Phoenix Internationale Sciences de la Vie Inc.**

Approbation de la modification du 18 décembre 1997 de la notice d'offre du 24 octobre 1994 concernant le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 728 920 actions ordinaires, pour un total de 2 428 920 actions ordinaires.

6.2 Dispenses de prospectus

– **9054-1384 Québec Inc. (prochainement Crédit Industriel Desjardins Inc.)**

Dispense de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets à ordre à court terme et d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets garantis à moyen terme.

Dispense de présenter dans son prospectus simplifié les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Les dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale canadienne n° C - 44 à l'occasion d'un placement d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets à ordre à court terme et d'un emprunt de 200 millions de dollars en billets garantis à moyen terme.

Numéro de projet Sédar : 41345

– **Alma Oil & Gas Ltd.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 83 500 bons de souscription spéciaux auprès de Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Amscan Holdings, Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'achat d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec par l'intermédiaire d'un marché organisé;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Arterial Vascular Engineering, Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions et de titres de participation de la société auprès de ses salariés et de ceux de sociétés du même groupe conformément aux deux notices d'offre déposées auprès de la Commission; et

dispense Marc Renault de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'actions ordinaires à être émises à la suite de l'exercice d'options de souscription antérieurement placées;

le tout à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Associates First Capital Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires catégorie A de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;

2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Associates First Capital Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Baton Broadcasting Incorporated**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer incessamment, compte tenu du fait que la version française sera fournie au moment du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

– **Bell Canada International Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 200 000 unités d'actions ordinaires auprès de ses dirigeants et pour le placement de 1 406 000 options de souscription d'actions ordinaires auprès des salariés et des dirigeants de la société et de certaines sociétés en exploitation conformément aux informations et à la notice d'offre déposées auprès de la Commission.

– **BioChem Pharma Canada Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement :

- de 108 254 140 actions ordinaires de BioChem Pharma Canada Inc. (« BPCI ») auprès des actionnaires de BioChem Pharma Inc. (« BPI ») en échange de leurs actions;
- de droits de souscription d'actions ordinaires de « BPCI » aux porteurs de droits de « BPI » en échange de leurs droits de souscription;
- d'options de souscription de 123 476 actions ordinaires à 5,1475 \$ l'action de « BPCI » à la Société de Développement Industriel du Québec en échange des

options de souscription d'actions ordinaires de « BPI » similaires qu'elle détient, accordées le 26 juin 1991;

- d'un nombre d'actions ordinaires de « BPCI », lequel sera fixé en 1999 au moyen d'une formule prédéterminée en vertu d'un droit d'échange en faveur de Sofinov, Société Financière d'Innovation Inc. en échange d'un droit similaire accordé par « BPI » en faveur de cette même société;
- de 6 000 000 d'actions ordinaires de « BPCI » en vertu des clauses de la convention d'acquisition du 30 avril 1995 entre une filiale de « BPI » et Ares-Serono Tri (Holdings) B.V., en échange des actions de « BPI » réservées pour émission en respect de cette convention;
- de 7 944 420 options de souscription d'actions ordinaires en vertu d'un régime d'options de « BPCI » à l'intention des dirigeants, employés et fournisseurs de services, auprès des bénéficiaires d'un régime similaire de « BPI », en échange de leurs titres.

Cette dispense est accordée conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

- **Boutiques San Francisco Incorporées (Les)**

Dispense Guy Charron de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 15 000 actions ordinaires de Les Boutiques San Francisco Incorporées à être acquises en vertu d'options antérieurement octroyées.

- **British Airways PLC**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription d'actions ordinaires.

- **Burton Group plc et Debenhams plc (The)**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions de débentures auprès des actionnaires de Burton Group plc aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;

2. qu'une copie des documents d'information respectant les lois de la Grande-Bretagne soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

- **Canadian Hydro Developers Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options de souscription de 2 362 500 actions ordinaires auprès des employés, dirigeants et fournisseur de service de la société et de ceux d'une société du même groupe, conformément à la notice d'offre du 17 décembre 1997 et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement;

dispense l'un des dirigeants résidant au Québec de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 50 000 actions ordinaires à être acquises en vertu d'options antérieurement octroyées.

- **Caisse Desjardins d'Arthabaska**

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes.

Les titres sont placés auprès de porteurs de parts permanentes de La Caisse populaire d'Arthabaska et de La Caisse populaire Ste-Victoire en échange de leurs parts permanentes dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

Numéro de projet Sédar : 58008

- **Caisse Desjardins de Béarn-Fabre-Lorrainville**

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes de Caisse Desjardins de Béarn-Fabre-Lorrainville auprès des porteurs de parts permanentes de Caisse populaire Desjardins Lorrainville, de Caisse populaire Desjardins Béarn et de la Caisse populaire de Fabre en échange de leurs parts, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Numéro de projet Sédar : 57903

- **Cambior Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 200 000 actions ordinaires en

contrepartie partielle de 2 000 000 d'actions ordinaires de Metallica Resources Inc.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 58855

– **Cambrian Systems Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 36 568 actions ordinaires au prix de 2,25 \$ l'action de la société auprès de ses salariés et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Club de Golf Le Blainvillier Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 125 000 actions privilégiées au prix de 1 \$ l'action et dispense Club de Golf Le Blainvillier Inc. de l'obligation de l'inscription à titre de courtier relativement au transfert d'un maximum de 50 actions ordinaires déjà émises et en circulation de la société, le tout auprès d'au plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 29 décembre 1997 et, aux conditions suivantes :

1. chaque souscripteur agit pour son compte;
2. chaque opération est constatée par écrit et le contrat contient les dispositions prévues à l'article 103 du Règlement sur les valeurs mobilières;
3. le placement se déroule sans publicité;
4. une copie de la notice d'offre du 29 décembre 1997 et des états financiers vérifiés du 31 octobre 1997 et des états financiers intérimaires non vérifiés les plus récents est transmise aux personnes visées par le placement;
5. l'émetteur doit faire parvenir à la Commission dans un délai de 10 jours de la fin du placement un avis contenant les informations prévues à l'article 105 du Règlement;
6. l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un

prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Cognex Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente au Québec;

– **Conquistador Mines Ltd.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 37 197 149 actions ordinaires et d'option de souscription de 3 121 389 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Conquistador Mines Ltd. et de Corona Goldfield Inc. en échange de leurs actions dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

– **Consolidated West Hill Energy Inc.**

Dispense les porteurs de African Selection Mining Corporation de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de leurs actions ordinaires reçues dans le cadre du regroupement de Consolidated West Hill Energy Inc. et de African Selection Mining Corporation à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les porteurs visés ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 50130

– **Corporation d'actions privilégiées
CanCap**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 10 actions catégorie A auprès de M. Claude Dalphond, à la condition que l'aliénation de ces titres soit conforme aux dispositions de la convention d'entiercement laquelle prévoira, entre autres, que les actions catégorie A seront entières tant et aussi longtemps que des actions de capital série 35 ou que des actions privilégiées de la société demeureront en circulation, le tout conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Corporation de Capital Cervin**

Dispense de prospectus concernant le placement 2 000 000 d'actions catégorie A, au prix de 0,10 \$ l'action.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

– **Corporation de Capital Cervin**

Dispense en faveur des porteurs des 4 000 000 d'actions catégorie A de Corporation de Capital Cervin acquises alors que la société était une société fermée de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

Dispense également les porteurs de 600 000 actions catégorie A à être acquises en vertu d'options de souscription antérieurement placées de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

Ces dispenses sont accordées à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Dollar Thrifty Automotive Group Inc.**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission et aux conditions suivantes :

1. l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou

entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;

2. une copie du document d'information distribuée aux États-Unis est remise aux souscripteurs.

– **EP 2000 Conservation Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 4 500 003 actions.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Société Minière Big Nell Ltée et de 9047-6094 Québec Inc. en échange de leurs actions dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

– **EP 2000 Conservation Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 19 333 333 actions ordinaires auprès des actionnaires de EP 2000 Investments Inc. en échange de leurs actions conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que 13 382 666 actions ordinaires soient déposées entre les mains d'un tiers et que l'aliénation de ces actions soit conforme aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Explorations Fairstar Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 1 240 000 actions ordinaires pour un total de 3 000 000 d'actions ordinaires auprès des employés, dirigeants et fournisseurs de services de la société et de ceux d'une société du même groupe, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

– **Explorations Fairstar Inc.**

Dispense les porteurs de 1 460 000 actions ordinaires de Explorations Fairstar Inc. à être acquises en vertu d'options antérieurement octroyées, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement desdites actions.

– **Exploration Fieldex Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 250 unités A composées chacune de 4 000 actions accréditatives et de 1 000 actions ordinaires au prix de 1 000 \$ l'unité A et de 25 unités B composées chacune de 5 000 actions ordinaires et de 2 000 bons de souscription au prix de 1 000 \$ l'unité B auprès d'au plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 18 décembre 1997.

– **Exploration Lesseps Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 47 083 actions ordinaires en paiement d'honoraires de 14 125 \$ auprès de White Owl Investment Corporation conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Exploration Lesseps Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1 706 266 actions ordinaires en contrepartie de terrains miniers auprès de Guy Gasse conformément aux dispositions prévues au prospectus du 15 décembre 1997 et dispense Guy Gasse, porteur de 150 585 actions ordinaires acquises alors que la société était une société fermée de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur

ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Exploration Loubel Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 701 858 actions ordinaires et de 701 858 bons de souscription d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants.

– **Explorations Minières du Nord Ltée**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 140 000 actions ordinaires en contrepartie partielle de terrains miniers auprès de Explorations Carat Inc. conformément à la convention du 22 octobre 1997.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur ou entre ceux-ci et des personnes avec qui il a des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Fetherstonhaugh LP**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de parts de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses

obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **FTD Corporation**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires catégorie A de la société auprès des membres de l'Association FTD conformément à la notice d'offre déposée auprès de la Commission et aux conditions suivantes :

1. l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie de la notice d'offre établie en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente du Québec;
3. qu'une copie des documents d'information respectant les exigences de la Securities and Exchange Commission soit remise aux personnes visées par le placement.

– **General Motors Corporation, HE Holdings Inc. et Raytheon Company**

Dispense General Motors Corporation (« GM ») de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement des nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 2/3 \$ et des nouvelles actions de catégorie H auprès de ses actionnaires détenant des actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 2/3 \$ et des actions de catégorie H dans le cadre de la fusion entre GM et GM Mergeco Corporation;

dispense HE Holdings Inc. (« Hughes Defense ») de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'actions de catégorie A auprès des porteurs des actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 2/3 \$ et des actions de catégorie H de GM;

dispense Raytheon Company, la société issue de la fusion entre Hughes Defense et Raytheon Company, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'actions de catégorie B auprès des porteurs d'actions ordinaires de Raytheon Company;

aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation des actions de catégorie A et des actions de catégorie B de Raytheon Company, la société issue de la fusion entre Hughes Defense et Raytheon Company, ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les lois de la Securities and Exchange Commission soit remise aux personnes visées par les placements;
3. qu'une copie des documents d'information continue respectant les lois de la Securities and Exchange Commission, relativement à Raytheon Company sera remise aux porteurs du Québec des actions de catégorie A et des actions de catégorie B de Raytheon Company.

– **General Motors Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les règles de la Securities and Exchange Commission soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Great Legends Mining Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 10 000 actions ordinaires en contrepartie partielle de terrains miniers auprès de Geoconseil Jack Stoch Ltd. et de Edward Bawolak conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un

prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Great Legends Mining Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options des souscriptions de 508 000 actions ordinaires auprès des employés, dirigeants et fournisseurs de service de la société et de ceux d'une société du même groupe, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

– **Great Legends Mining Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 30 000 actions ordinaires auprès de James MacLeod et John Quinn, en contrepartie partielle d'intérêts miniers près de Chibougamau.

l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Great Legends Mining Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 140 000 bons de souscription d'actions ordinaires auprès de Petro St-Pierre Inc. et Altai Resources Inc.

l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de

douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Great Legends Mining Inc.**

Dispense en faveur des porteurs des 1 525 738 actions ordinaires de Great Legends Mining Inc. acquises alors que la société était une société fermée de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de ces titres aux conditions suivantes :

1. les titres sont placés par l'entremise d'un courtier sur une bourse ou sur le marché hors cote;
2. l'aliénation de ces titres est conforme aux dispositions prévues au prospectus concernant leur dépôt entre les mains d'un tiers.

– **Groupe Saputo Inc.**

Dispense en faveur des porteurs des 30 000 000 d'actions de Groupe Saputo Inc., acquises alors que la société était une société fermée, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de ces titres à la condition que l'aliénation de ces titres soit conforme aux dispositions prévues au prospectus du 2 octobre 1997 concernant leur dépôt entre les mains d'un tiers.

– **Harmac Pacific Inc.**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de la circulaire au conseil d'administration en réponse à l'offre publique de Pope & Talbot Pulp Ltd. La dispense est accordée à la condition que la version française de la circulaire soit transmise aux porteurs et déposée auprès de la Commission au plus tard le 9 janvier 1998.

– **Haute Technologie Appliquée AHT Corporation**

Dispense de prospectus concernant le placement de 400 000 actions ordinaires accompagnées chacune d'un bon de souscription.

Les titres sont placés auprès d'un dirigeant de l'émetteur.

– **Investissements Quetzal Studios Inc.**

Dispense en faveur des porteurs des 5 220 000 actions catégorie A de Investissements Quetzal Studios Inc. acquises alors que la société était une société fermée de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

Dispense également en faveur des porteurs de 772 000 actions catégorie A à être acquises en vertu d'options de souscription antérieurement placées de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

Ces dispenses sont accordées à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Investissements Quetzal Studios Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement à l'extérieur du Québec de 2 000 000 d'actions catégorie A, au prix de 0,10 \$ l'action.

6.3 Avis de placement

6.4 Refus

6.5 Divers

6.6 Dépôt de suppléments

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée :

- **Boulanger, Lyne**
- **Carrier, Claude**
- **Gauthier, Claude**
- **Giraud, Nicolas**
- **Hinse, Diane Sylvain**
- **Hughes, Marylin**
- **Lesage, Pierre-Paul**
- **Massicotte, Mélanie**
- **Taylor, Gary Grant**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Fonds de Placement SFBN Inc. :

- **Belisle, Linda**
- **Cacheiro, Ana**
- **Dugal, Michel**
- **Filion, Johanne**
- **Gignac, Richard**
- **Gosselin, Roger**
- **Langlois, Lyne**
- **Lazarotto, Renza Stéphanie**
- **Martineau, Lise**
- **Varenes, Sylvain**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Gestion de Placements TD Inc. :

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

- **Gabbay, Gill**
- **Giagkou, Stergios**
- **McLeod, Sheri Lynne**
- **Meligrigoris, Michael**
- **Norman, Kerri**
- **Vrentas, Fannie**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Banque Nationale inc. :

- **Achim, Pierre**
- **Bérubé, Jacques**
- **Boucher, Sonya**
- **Boulais, Suzanne**
- **Breton, Josée**
- **Castan, Frédéric-Pierre**
- **Comtois, André**
- **Dagenais, André Jr.**
- **D'Amours-Ouellet, Renée**
- **Dompierre McNicoll, Lucie**
- **Drouin, Luc**
- **Dufour, Claire**
- **Faust, Serge**
- **Girouard, Nicole**
- **Guay, Claude**
- **Hum, Betty**
- **Lavoie, Dominique**
- **Leclair, Dominique**
- **Mayer-Godin, Benoît**
- **Miron, Réjeanne**
- **Panzera, Mike**
- **Paré, Serge**
- **Péloquin, Angèle**
- **Philippe, Jacqueline**
- **Plamondon, Carole**
- **Richard, Serge**
- **Robert, Stephan**
- **Roy, Diane**
- **Tremblay, Lyse**
- **Trottier, Isabelle**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Service de Placements Banque Laurentienne Inc. :

- **Balbino, Nathalie**
- **Dupont, Nicole**
- **Dutcher, Andréa**
- **Gravel, Josée**
- **Rousseau, Gracia**
- **Roy, Daniel**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- **Brassard, Suzelle**
- **Caron, Lina**
- **Claveau, Jean-Pierre**
- **Comptois, Nathalie**
- **Gagné, Diane**
- **Guay, Sonya**
- **Jodoin, Kim**
- **Millette, Manon**
- **Morissette, Jeanne d'Arc**
- **Pagé, Pierre**
- **Pressault, Lucien**
- **Roy, Claude**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Aizanman, Jay David**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Albert, Danielle**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Arteau, Louis-Rémy**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.
- **Bélanger, Anne**
Fonds d'investissement Royal Inc.
- **Biron, Hugues**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Bluteau, Nicole**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Boire, Suzanne**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Bolduc, Diane**
Dubeau Capital & Compagnie Ltée
- **Bradette, Ginette**
Services Investors Limitée (Les)
- **Buono, Filomena**
Valeurs Mobilières BCI Canada Inc.
- **Caron, Leslie Paulette**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Cellucci, Domenico**
Services Investors Limitée (Les)
- **Charest, Gino**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Cloutier, Linda**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Clément, Michel**
Gestion de Fonds London Limitée
- **Clément, Jean-Michel**
Capital Midland Walwyn Inc.

- **Cloutier, Stéphane**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Colpron, Marc**
Tassé & Associés, Limitée
- **Cossette, Guy**
Services Investors Limitée (Les)
- **Éthier, Gilbert Fernand**
Placements Scotia Inc.
- **Fournier, Michel**
Valeurs Mobilières DPM Inc.
- **Frenière, Réal**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Gauvin, Hélène**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Gamelin, Mario**
Maxima Capital Inc.
- **Gauthier, Dwigth**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Gauthier, Nancy**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Goulet, Claude**
Investissements Courvie Inc.
- **Greco, Magie**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Guay, Marie-T.**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Hunkiarbeyendian, Aroussiag**
Société de Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée
- **Lachance, Éric**
Services Financiers Altamira Ltée
- **Lambert, Mario**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Lamparelli, Rosanna**
Natrusco Investment Funds Limited
- **Landry, Anne-Marie**
Fonds de Placement Standard Life Limitée
- **Le Blanc, Nathalie**
Placements Scotia Inc.
- **Le Bouar Jean-Pierre**
Mutuelle Investco Inc.
- **Leslie, Christopher Melvin**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Luneau, Raymonde**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Malette, Marie-Josée**
Placements Scotia Inc.
- **Martel, Lynne Gabrielle**
Placements Scotia Inc.
- **Martineau, Lucie**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Messier, Lucille**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Messier, Sébastien**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Mireault, Isabelle**
Fonds d'investissements Royal inc.
- **Morissette, Marc**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Orr, Roy William**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Paknezhad, Ali Reza**
Investissements Courvie Inc.
- **Perigny, Patrick**
Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc.
- **Potvin, André**
Services Investors Limitée (Les)
- **Radzichowsky, Philip**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Randell, Johanne**
Placements Scotia Inc.
- **Richard, Francis**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Roy, Danielle**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Roy, France**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Samra, Angela**
Placements Scotia Inc.
- **Savary, Jean-Pierre**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Tortorici, Giuseppa**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Vadnais, Monique**
Fonds d'investissement Royal inc.

- **Viele, William**
Négociateur autonome
- **Vyshynski, Catherine**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Schultz, William Eastwood**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Smith, Stephen Howard**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Wardell, Claudia Anne**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Anderson, William David**
Bimcor Inc.
- **Baird, Robert Morley**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Bosch, Neil Stephen Michael**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Bouchard, Éric**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Bracken, Audra Helen Elizabeth**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Chung, Chi Bun Bunny**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Cooper, Brian Patrick**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Cummings, Gordon Bruce**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Glavin Christopher Everett**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Holmes, Linda**
Corporation Financière Fortune (La)
- **Johnston, Kathie Lisa**
Correspondent Network
- **Leung, Keith Ming Ki**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Metcalfe, Donald Warren**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Pearlstein Geoffrey Mitchell**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Salomon, Kay Susan**
Corporation Recherche Capital
- **Schoijett, Alex David**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Belley, Normand**
Investissements Courvie Inc.
- **Bertrand, Éric**
Services Financières Altamira Ltée
- **Binette, Marc**
Services Financiers Diversifolio Ltée
- **Bouchard, Andrée**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Boulet, Marc André**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Bourget, Sylvain**
Gestion MD Limitée
- **Casavant, Pierre**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Cloutier, Gilles**
Services en Placements Peak Inc.
- **Demers, Guylaine**
Services Financiers Planifax Inc.
- **Desjardins, Serge**
Services en Placements Peak Inc.
- **Du Bois, Jean-Pierre**
Obligations Montréal Inc.
- **Duclos, Christiane**
Placements CIBC Inc.
- **Duquette, Pierre**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Gagné, Jacinthe**
Investissements Courvie Inc.
- **Gagnon, Bertrand**
Services Financiers Divesifolio Ltée
- **Gagnon, Martin**
Investissements Courvie Inc.
- **Grenier, Christian**
Fonds de Placement SFBN Inc.

- **Guyot, Richard**
Services Financiers Diversifolio Ltée
- **Houde, Daniel**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Lanctôt, Gilles**
Placements CIBC Inc.
- **Lapointe, Louise**
Services Financiers Diversifolio Ltée
- **Leblanc, Nathalie**
Investissements Courvie Inc.
- **Lefebvre, Guylaine**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Lemay, Yvon**
Services Financiers Diversifolio Ltée
- **Lemelin, Mylène**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Morin, Jean-Grégoire**
Placements CIBC Inc.
- **Nantel, Francine A.**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Paradis, Normande**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Schwartz, Dale**
Services Financiers Tandem Inc.
- **St-Denis, Sylvie**
Gestion de Fonds Norshield Ltée
- **Tremblay, Claude**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Valette Viallard, Thierry**
Société de Gestion de Placements
Banque de Montréal Limitée
- **Whisell Catherine**
Services Financières Altamira Ltée

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de L'Industrielle-Alliance, courtier en épargne collective Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Côté, Mario**
- **Doucet, Léo**
- **Fiset, Edgar**
- **Forcier, Denis**
- **Harvey, Roger**
- **Lalande, Jacques**
- **Leblanc, Marc-André**
- **Nadeau, Michel**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Courtage F.M.D. Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Charuest, René Robert**
- **Di Stefano, Danny**
- **Dinelle, Sylvain**
- **Fortas, Serge**
- **Jacob, André**
- **Kogan, Michael**
- **Mendonca, Fatima**
- **Otis, Huguette**
- **Saucier, Jean**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Placements PFSL du Canada Ltée, vu la cessation de cette activité :

- **Ahmad, Naseem**
- **Bazinet, Francine**
- **Beaulieu, Estelle**
- **Blais Fleury, Louise**
- **Bouchard, Jean-Marc**
- **Brenes, Deric**
- **Breton, Sylvie**
- **Cochrane, Stefan**
- **De Carufel, Serge**
- **Doucet, Hugo**
- **Gagnon, Dominique**
- **Gendron, Robert**
- **Lenselink, Willem Edward**
- **Michaud, Christine**
- **Paquet, Janine**
- **Thauvette, Marie-Luce**
- **Vaudrin, Daniel**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Investissements B.B.A. Inc., vu la cessation de cette activité :

- Courval-Côté, Nicolas
- Gagné, Serge
- Joncas, Gaston
- Marcotte, Serge
- Ouimet, Jacques
- Quintal, Michel
- Soucy, Gilbert

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc., vu la cessation de cette activité :

- Ahier, Alain
- Arbour, Mariette
- Balleux, Jean-Guy
- Barland, Diane
- Beaudoin, Serge
- Bégin, Raynald
- Bélanger, Claudette
- Belzile, Sylvie
- Benoît, Pauline
- Berthiaume, Martine
- Bigras, Janick
- Bissonnette, Robert
- Boilard, Ginette
- Bouchard, Romain
- Boucher, Réjean
- Boutin, Ghislaine
- Carpentier, Daniel
- Chabot, Sylvie
- Chagnon, Yves
- Chamberland, Manon
- Chicoine, Lucette
- Cinq-Mars, Lucie
- Collin, Louise
- Coutu, Lyse
- Cyr, Stéphane
- Daigneault, Isabelle
- D'Amours, Diane
- De Courval, Nathalie
- Deschamps, Jeannine
- Descormiers, Louise
- Desjardins, Ghislaine
- Desjardins, Nancy
- Drolet, Claudette
- Dubé, Josée
- Dubé, Manon
- Dubreuil, Manon
- Ducharme, Cécile
- Duval, Claire
- Fecteau, Richard
- Gagnon, Guillaume
- Garneau, Marc
- Gauthier, Pauline
- Gauvin, Martine
- Gélinas, Danielle

- Gilbert, Georges A.
- Girard, Manon
- Gosselin, Daniel
- Goyer, Réjane
- Grenier, Marie-Lyse
- Guay, Denis
- Hardy, Bernard
- Harvey, Audrey
- Hébert, Anne
- Houle, Gisèle
- Laberge Venne, Yolande
- Labonté, Diane
- Lamontagne, Conrad
- Lamoureux, Madeleine
- Lavoie, Josée
- Leblanc, Martine
- Lessard, Hélène
- Létourneau, Michel
- Locas, Madeleine
- Marcoux, Dany
- Martin, André
- Meunier, Lucie
- Mimeault, Carole
- Monier, Marie-Marthe
- Morin, Honorius
- Morneau, Jean-Guy
- Murray, Gilberte
- Ouellet, René
- Paré, Claude
- Parent, Louise
- Parent, Michelle
- Plante, Francyne
- Poitras Pichette, Esther
- Proteau, Daniel
- Quenneville, Sylvie
- Racine, Maryse
- Richard, Sara
- Robert, Sylvie
- Robin, Christiane
- Robinson, Margaret
- Rochefort, Louise
- Roger, Claudette
- Roussel, Benoît
- Roy, Nancy
- Saint-Pierre, Louissette
- Sénécal Benoît, Mychelle
- St-Hilaire, France
- St-Pierre, Diane
- Tarakdjian, Gabriel
- Temblay, Henriette
- Thibeault, Michelle
- Tremblay, Arlette
- Tremblay, Jacqueline
- Turcotte, Denise

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Unicour Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Bélanger, Brigitte**
- **Cardoso, Pedro Jr.**
- **Carrier, Raymond**
- **Couture, Marie**
- **Demers, Francine**
- **Demontigny, Kathleen**
- **Dorval, Nathalie**
- **Drouin, Richard**
- **Dubé, Marie-Claude**
- **Gaudreau, Lucie**
- **Hubert, Jocelyne**
- **Huot, Ginette**
- **Imbeault, Michèle**
- **Janosz, Eric**
- **Jobin, Éric**
- **Landry, Donat**
- **Langlois, Nancy**
- **Larouche, Diane**
- **Lemelin, Micheline**
- **Lemieux, Nancy**
- **Meloche, Alain**
- **Mongrain, Marcel**
- **Nicolas, Line**
- **Rioux, Jean**
- **Risdon, G. Jaques**
- **Rodgers, Caroline**
- **Rondeau, Suzie**
- **Rouleau, Sylvie**
- **Roy, Jean-Pierre**
- **Simard, Lena**
- **St-Pierre, Raymonde**
- **Tétreault, Martin**
- **Therrien, Gérard**
- **Tremblay, Marie-Claude**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Abou-Aksa, Toni**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Beaudoin, Louis**
Services Investors Limitée (Les)
- **Beauregard, Michel**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Benoît, Claude**
Mutuelle Investco Inc.
- **Bentley, Judith Anne**
Gestion de Placements TD Inc.

- **Bernier, Claude**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Bogos, Jacques**
Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc.
- **Bouchard, Sylvain**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Boudreault, Patricia**
Services Investors Limitée (Les)
- **Brosseau, Sylvain**
Investissements Courvie Inc.
- **Couture, Diane**
Services Investors Limitée (Les)
- **Deraspe, Gilles**
Conseillers U.S. Global Investors (Les)
- **Desnoyers, Diane**
Mutuelle Investco Inc.
- **Dubois, Éric**
Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc.
- **Durand, Brigitte**
Fonds d'investissement Royal Inc.
- **Fauvel, Suzanne**
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Giacomin, Marilena**
Placements Scotia Inc.
- **Houle, Richard**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Kohn, Chaim**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Lapierre, Réal**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
- **Laroche, Michel**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Léveillé, Claude**
Mutuelle Investco Inc.
- **Madelein, Éric**
Groupe de Fonds Guardian Ltée (Le)
- **Madore, Michel**
Services Investors Limitée (Les)
- **Marinopoulos, Georgina**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Ménard, Jean**
Courtage Placements Sunetco Inc.

- **Montesi, Samuel**
Fonds d'investissement Royal Inc.
- **Morel, Claudette**
Unicour Inc.
- **Parent, Sylvie**
Fonds d'investissement Royal Inc.
- **Provost, Nathalie**
Placements Scotia Inc.
- **Rabinovitch, Mark**
Gestion de Fonds Norshield Ltée
- **Radzichowsky, Bohdan**
Placements Scotia Inc.
- **Rivard, Stéphane**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Rioux, Jean-Guy**
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Roseberry, Robert**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Roy, Jean-Marc**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Schwartz, Morton William**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Seaman, Althea**
Services Financiers Diversifolio Ltée
- **Sigouin, André**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Taillefer, Suzie**
Services Investors Limitée (Les)
- **Tringali, Francesco**
Services Investors Limitée (Les)
- **Vézina, Jocelyne**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Vigneault, Gérard**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Voyer, Sylvie**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Weippert, Charles Leonard**
Courtage Placements Sunetco Inc.

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée, vu la cessation de cette activité :

- **Agostini, Anna**
- **Beauchemin, Alain**
- **Bergeron, Luc**
- **Boidman, Terri**
- **Boublenza, Asis**
- **Bourassa, Isabelle**
- **Bush, Allyson**
- **Côté, Marie-Andrée**
- **Donaldson, Luc**
- **Dubé, Jacques**
- **Filion, Suzanne**
- **Gravel, Rose-Anne**
- **Jean, Denis**
- **Kin, Seang Ho**
- **Le Minh, Thong**
- **Lévesque, Mario**
- **Miller, Blair Donald**
- **Normandin, Liette**
- **Rainville, Conrad**
- **Raven, Gerry**
- **Sidhu, Baldev**
- **Sponza, Giorgio**
- **Syed, Mohammed Umer**
- **Tang, Vincent Thieu**
- **Uy, Francis H.K.**
- **Uy, Lennie**
- **Watier, Richard**
- **Yuen, John**

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Allanson, Mark**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Bélanger, Lucien**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Blais, Nathalie**
Services Investors Limitée (Les)
- **Bourgeois, Carole**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Coughlan, Jeffrey Paul**
Gestion MD Limitée
- **Dontingy, Paul Jr.**
Compagnie Trust CIBC
- **Easterbrook, Gerald Earl**
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.

- **Gagnon, Marc**
Maxima Capital Inc.
- **Gallichan, Alain**
Placements Banque Nationale inc.
- **Haddad, May**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Healy, Michael William**
Corporation Deacon Capital
- **Hollinger, Arnold**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Ionescu, Dan**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.
- **Jarry, Hélène**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Joseph, Ray**
Gestion MD Limitée
- **Labonté, Michel**
Consultants en Gestion d'Actifs Alpha Sigma Inc. (Les)
- **Lachance, Hélène**
Placements Banque Nationale inc.
- **Labrosse, Nicole**
Placements Banque Nationale inc.
- **Lasry, Valerie**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Marquette, Frédéric**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Melamed, Warren Philip**
Nesbitt Burns Ltée
- **Munro, Darrell David**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Ouellet, Yves**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Poulin, Danielle**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Ross, Louison**
Consultants en Gestion d'Actifs Alpha Sigma Inc. (Les)
- **Rompré, Johanne**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Simard, Pierre**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Tadayon, Leila**
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.

- **Tremblay, Mirella**
Placements Banque Nationale inc.
- **Vaillancourt, Jacinthe**
Placements Banque Nationale inc.

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Bogos, Jacques**
Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc.
- **Giroux, René R.**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Mounsey, Joseph Backhouse**
Elliott & Page Limitée
- **Tardif, Paul**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.

8.9 Dispenses

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Leslie, Christopher Melvin**
- **Martel, Lynne Gabrielle**
- **Sabourin, Mary Catherine Susanne**
- **Toto, Alain**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Couture, Lucie**
Services d'investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Lafontaine, Odette**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)

- **Marcotte, Emmanuel**
Investissements Courvie Inc.
- **Martineau, Gisèle**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Néron, Clarinthe**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Tardif, Yves**
Gestion de Fonds Norshield Ltée
- **Tremblay, Marc-Aurel**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Villeneuve, Danielle**
Investissements Courvie Inc.

8.11 Refus

8.12 Divers

- **Alpha Capital Inc.**

Approbation du renforcement de position importante de 46 à 50 % dans le capital-actions de 167801 Canada Inc. qui détient 50 % de Alpha Capital Inc. par Louis Lu agissant par l'entremise de sa société Groupe Alconsultex Ltée.

Approbation du renforcement de position importante de 46 à 50 % dans le capital-actions de 167801 Canada Inc. qui détient 50 % de Alpha Capital Inc. par Michel L. Côté agissant par l'entremise de sa société Gestion Maxami Inc.

- **Gestion d'Investissements Mercury Canada Ltée**

Approbation de la prise de position importante de 100 % dans le capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Gestion d'Investissements Mercury Canada Ltée, (ci-après « Gestion Mercury ») par Merrill Lynch & Co. Inc., agissant par l'intermédiaire de sa filiale Merrill Lynch Invest Plc. Cette dernière se porte acquéreur de la totalité des actions votantes de Mercury Asset Management Group Plc. la société mère de Mercury Holding qui détient toutes les actions votantes de Gestion Mercury.

- **United Services Advisors Canada Inc.**

Approbation du renforcement de position importante de 12,8 % à 34,9 % dans le capital-actions du courtier en épargne collective Courtage de fonds United Services Advisors Inc. par Guy Prescott, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc., 3251497 Canada Inc. et de sa société Corporation Planifinance Inc.

Approbation du renforcement de position importante de 12,3 % à 26,9 % dans le capital-actions du courtier en épargne collective Courtage de fonds United Services Advisors Inc. par Joseph Pettinicchio, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc. et 3251497 Canada Inc.

Approbation du renforcement de position importante de 12,8 % à 34,9 % dans le capital-actions du courtier remisier Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc. par Guy Prescott, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc., 3251497 Canada Inc. et sa société Corporation Planifinance Inc.

Approbation du renforcement de position importante de 12,3 % à 26,9 % dans le capital-actions du courtier remisier Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc. par Joseph Pettinicchio, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc. et 3251497 Canada Inc.

Approbation de la prise de position importante de 16,9 % dans le capital-actions du courtier remisier Valeurs Mobilières United Services Advisors Inc. par Raymond Parent, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc. et 3251497 Canada Inc.

Approbation de la prise de position importante de 26,9 % dans le capital-actions du courtier en épargne collective Courtage de fonds United Services Advisors Inc. par Raymond Parent, par l'entremise de United Services Advisors Canada Inc. et 3251497 Canada Inc.

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

9.2 Dispenses

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

**pour la période du
1^{er} janvier 1998 au 31 janvier 1998**

Note : La présente liste est valide du 1^{er} janvier au 31 janvier 1998

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord..	100	98-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Prospectus	95-06-08	Act. subalt.	100	98-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	95-11-10	Act. subalt.	100	98-12-31
Autostock Inc.	Notice d'offre	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord.	100	98-12-31
Behaviour Communications Inc.	Prospectus	97-12-18	Act. subalt. « B »	100	00-12-31
Bestar Inc.	Notice d'offre	95-03-20	Act. ord.	100	98-12-31
Boutiques San Francisco Inc. (Les)	Dispense	95-12-08	Act. subalt. « B »	100	98-12-31
Compagnie Circo Craft Inc.	Notice d'offre	95-05-31	Act. ord.	100	98-12-31
Coreco Inc.	Prospectus	96-05-24	Act. ord.	100	99-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Entreprises Microtec Inc. (Les)	Prospectus	96-12-12	Act. subalt.	100	99-12-31
Good Fellow Inc.	Notice d'offre	97-01-01	Act. ord.	100	00-12-31
Groupe Coscient Inc. (Le)	Prospectus	96-12-05	Act. subalt. cat. B	100	99-12-05
Groupe Film Telescene Inc. (Le)	Prospectus	97-06-20	Act. subalt. cat. B	100	00-12-31
Groupe LG Technologies Inc.	Prospectus	96-06-04	Act. ord.	100	99-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	95-12-11	Act. ord.	100	98-12-31
Industries Lassonde Inc.	Notice d'offre	95-03-24	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
Industries Spectra Premium Inc. (Les)	Prospectus	97-12-01	Act. subalt.	100	00-12-31
Investissements Maxima Inc.	Prospectus	95-12-28	Act. ord.	100	98-12-31
IPL Inc.	Prospectus	97-04-09	Act. ord.	100	00-12-31
Labopharm Inc.	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Laboratoires Aeterna Inc. (Les)	Prospectus	95-12-04	Act. subalt.	100	98-12-31
Logistec Corporation	Dispense	96-07-23	Act. subalt.	100	99-12-31
Maax Inc.	Dispense	95-06-27	Act. ord.	100	98-12-31
Memotec Communication Inc.	Notice d'offre	96-08-15	Act. ord.	100	99-12-31
Micro Tempus Inc.	Notice d'offre	96-10-02	Act. ord.	100	99-12-31
Mines McWatters Inc.	Prospectus	97-08-28	Act. ord.	100	00-12-31
Mines Richmont Inc.	Notice d'offre	95-07-10	Act. ord.	100	98-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1998-01-16 Vol. XXIX n° 1

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Mitec Télécom Inc.	Prospectus	96-06-27	Act. ord.	100	99-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie Inc.	Prospectus	96-05-06	Act. ord.	100	99-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	95-12-06	Act. ord.	100	98-12-31
Rocktest Ltée	Dispense	96-12-09	Act. ord.	100	99-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	96-02-23	Act. ord.	100	99-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	95-11-13	Act. ord.	100	98-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	97-10-10	Act. ord.	100	00-12-31
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	95-11-23	Act. ord.	100	98-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	95-11-22	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	96-03-22	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	97-04-10	Act. ord.	100	00-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	96-01-01	Act. subalt. « A »	100	99-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	96-07-03	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	97-05-15	Act. subalt.	100	00-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	97-04-01	Act. ord.	100	00-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	95-06-27	Act. subalt. « A »	100	98-12-31

*Ajout :

Behaviour Communications Inc.